Image not found or type unknown

Crédit à la conssomation et personnes agées ezt dépendantes

Par **Andrea**, le **27/01/2011** à **15:39**

Bonjour,
Ma mére viens de décéder,et nous nous aperçus qu'elle avait conrtacté un crédit à la conssomation chez FINAREF ,compte mistral,la somme mise à sa disposition était de 8000 euros,il lui reste 1100 euros à rembourser.

Ors connaissant ses moyens ,ils ne lui permettaient en aucun cas de faire face à ce crédit qui à été contracté à l'âge de 79 ans,d'autant plus qu'elle percevait une pension d'invalidité ?????

Bien sur si on ne peux faire autrment on fera face ,mais comment faire pour se retourner contr la maison de crédit qui octroie des sommes pareilles à des personnes fragilisées par la maladie et la perte d'autonomie ????

Heureusement qu'elle à été raisonable et qu'elle nà pas emprunté la totalité de la somme !!!!!

Merci de m'indiquer éventuellement la marche à suivre,je suis l'ainée de la famille et je suis chargée de toutes ces demarches.
Merci

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés